

## Affaire Borrel : "Une honte pour la justice française"

**Vingt ans après la mort dans des conditions mystérieuses du juge Bernard Borrel à Djibouti, M<sup>e</sup> Olivier Morice fustige à nouveau une instruction calamiteuse.**

Par Marc Leplongeon

Publié le 17/03/2016 à 17:40 | Le Point.fr

Rarement affaire aura autant cristallisé les dysfonctionnements de l'institution judiciaire. Plus de vingt ans après la mort du juge Bernard Borrel en octobre 1995, les conditions de son décès n'ont toujours pas été éclaircies. Le magistrat, qui était en mission auprès du ministère de la Justice de Djibouti et qui avait eu à connaître plusieurs affaires sensibles mettant en cause des personnes proches du pouvoir, a-t-il été assassiné ou l'a-t-on poussé au suicide ? Lui, dont le corps avait été retrouvé au bas d'une falaise, en partie dénudé et carbonisé, un jerrican d'essence non loin de la dépouille. Après des années d'instruction, des dépaysements et dessaisissements de juges, une condamnation fracassante de la France par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), le dossier Borrel est revenu jeudi devant la Cour de cassation. Comme un fardeau qui se traînerait inlassablement dans tous les couloirs des palais de justice.

Tout remonte au 7 septembre 2000. Ce jour-là, Me Olivier Morice, avocat de la veuve Borrel, décide d'attaquer frontalement dans le journal *Le Monde* les juges d'instruction Roger Le Loire et Marie-Paule Moracchini. L'avocat remet publiquement en cause leur impartialité, les accuse de « connivence » avec le procureur de la République de Djibouti, et affirme qu'ils ont dissimulé une pièce fondamentale de la procédure. Des propos qui lui valent immédiatement un procès pour diffamation qu'il perd, avant de laver son honneur en avril 2015 devant la CEDH. L'arrêt est resté célèbre et est aujourd'hui enseigné dans les écoles de droit : il dispose que l'avocat n'a pas outrepassé les limites de la liberté d'expression, et que ses propos étaient de nature à « révéler un dysfonctionnement grave du service de la justice ».

### **Multiples ingérences politiques et diplomatiques**

Jeudi matin, Me Olivier Morice était donc convoqué devant la Cour de cassation pour tenter d'obtenir la révision de sa condamnation devant les juridictions françaises. Une manière également de relancer l'affaire Borrel, « une honte pour la justice », a-t-il dit. « Pendant des années, on a expliqué que Bernard Borrel, ancien major de l'École nationale de la magistrature (ENM), s'était suicidé à Djibouti parce qu'il était pédophile. (...) Vous imaginez un instant ce que sa femme et ses enfants ont entendu ? » s'est-il emporté. Au lendemain de la mort du juge, l'ambassade de France et la DGSE s'étaient empressées de conclure au suicide. Une version des faits reprise par les juges Moracchini et Le Loire, avant que le dossier change de main en 2000. Et que le nouveau juge d'instruction, Jean-Baptiste Parlos, ainsi que ses successeurs, privilégie la thèse de l'assassinat.

Depuis, le dossier est un long errement judiciaire. Les demandes d'audition et les mandats d'arrêt internationaux sont ignorés des autorités concernées, les juges se heurtant à l'immunité diplomatique des suspects, protégés par la France. Ultime ingérence : le 29 janvier 2005, le ministère des Affaires étrangères français promet par communiqué aux autorités djiboutiennes qu'une copie du dossier d'instruction leur serait bientôt transmis. Du jamais-vu !

### **Scellés détruits**

Face à toutes ces pressions, les juges d'instruction, dont Sophie Clément, tiennent bon, et parviennent même à perquisitionner la chancellerie et le Quai d'Orsay.

En novembre 2015, coup de massue : la ministre de la Justice Christiane Taubira annonce la destruction de scellés réalisés « dans le cadre de l'information judiciaire conduite sur la mort du magistrat Bernard Borrel ». L'Inspection générale des services judiciaires est saisie. On apprend que les indispensables preuves ont été détruites sur la foi d'une mention manuscrite ajoutée à la hâte sur un document...

Mardi, M<sup>c</sup> Morice a appelé à ce que « la justice française ait enfin le courage de se remettre en question ». « Nous espérons que même avec la destruction des scellés, ceux qui ont commandité le meurtre de Bernard Borrel seront un jour jugés », a-t-il ajouté. L'avocat saura le 14 avril si la Commission de révision ouvre la voie à un nouveau procès en diffamation. Marie-Paule Moracchini, seule à l'audience, a dit l'espérer : « Cela me renvoie à une époque de ma vie que je ne souhaite à personne. J'ai fait l'objet d'attaques extrêmement violentes par voie de presse. (...) Cet article a fait des ravages collatéraux. (...) Votre décision aura un impact considérable pour la vie des magistrats », a-t-elle dit. Élisabeth Borrel, veuve du juge, a quant à elle coupé court à tout apitoiement : « La seule victime de l'affaire Borrel, c'est moi. À chaque fois que nous allons devant une juridiction internationale, nous gagnons, alors que nous perdons devant les tribunaux français. C'est la définition même de la raison d'État. »